

Autonomisation de la psychiatrie : Le CJB en appelle au soutien de la région

La Neuveville, le 9 septembre 2015

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance des mesures annoncées dans le cadre de l'autonomisation des institutions psychiatriques bernoises au 1^{er} janvier 2017.

Bien que ces décisions soient, d'une part, inéluctables en vue de l'autonomisation à venir, et d'autre part, en dehors de ses compétences décisionnelles, le CJB en appelle à l'unité de la région, tant dans le domaine politique que de la santé, afin de défendre le maintien d'une offre psychiatrique dans le Jura bernois.

Le CJB estime que le but principal est que la population du Jura bernois puisse bénéficier de prestations psychiatriques ambulatoires et stationnaires de qualité et de proximité, sous une forme appropriée qui reste encore à définir. Il est également important de pérenniser et de renforcer l'UHPA dans ses activités ainsi que son statut d'institution interjurassienne. Afin d'y parvenir, un consensus sera nécessaire entre les différents partis politiques et les professionnels de la santé sur l'avenir de la psychiatrie régionale.

Le CJB en appelle également à un large soutien des politiciens de la région et élus au Grand Conseil bernois afin de défendre les mesures extraordinaires qui leur seront soumises très prochainement afin de permettre aux SPJBB d'assurer leur mutation en société anonyme dans un délai raisonnable et garantissant la sécurité des soins et la pérennité de l'institution.

Le CJB se met également à disposition des acteurs régionaux de la santé pour les soutenir dans leurs démarches politiques si nécessaire.

Informations

Pierre-Alain Schnegg, président du CJB : 079 105 69 00
Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73